



SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 36

**OBJET**

Affaire n°2016-110  
  
NOTE D'INFORMATION  
RELATIVE  
AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
  
BILAN 2015  
ET PROGRAMMATION 2016

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 juin 2016 et affichée le 27 juin 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 1 2 JUIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de Mme Paulette Lacpatia, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar). Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

**Arrivée (s) en cours de séance** : Mme Cala M'Rhéhourri à 17h13.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)** : M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent excusé), Mme Firose Gador.

.....  
.....

LE MAIRE

  
Pour le Maire  
l'Adjointe déléguée  
Paulette LACPATIA



**NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
BILAN 2015 ET PROGRAMMATION 2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** le décret n°2014-1575 du 21 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulièrement dans les départements d'Outre Mer, à Saint Martin et en Polynésie française,

**Vu** le décret n°2014-175 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'Outre Mer, à Saint Martin et en Polynésie française,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 décembre 2015,

**Vu** la délibération n°2015-056 du Conseil Municipal de la ville de Le Port du 02 juin 2015,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire » du mercredi 22 juin 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance le 05 juillet 2016 relatif au bilan 2015 et à la programmation 2016 du Contrat de Ville de Le Port 2015-2020,

**Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** de prendre acte du bilan 2015 et la programmation 2016 du Contrat de Ville de Le Port 2015-2020,

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
  
Pour le Maire  
l'Adjointe déléguée

**Paulette LACPATIA**

**NOTE D'INFORMATION  
RELATIVE AU CONTRAT DE VILLE DE LE PORT 2015-2020**

**BILAN 2015 ET PROGRAMMATION 2016**

Ce rapport a pour objet de présenter au Conseil Municipal le bilan 2015 et la programmation 2016 du Contrat de ville de Le Port.

**I. Préambule**

*« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.*

*Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.*

*Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et qui s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.*

*Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. » (art.1, loi n°2014-173 du 21 février 2014)*

L'accord-cadre du contrat de ville de Le Port s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

**II. Principes de financement**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre, la Collectivité travaille à la déclinaison d'actions répondant aux axes stratégiques et aux orientations posées.

L'ensemble des partenaires signataires du Contrat de Ville<sup>1</sup> vient soutenir les quartiers prioritaires de la Politique de la ville de Le Port, soit en mobilisant les dispositifs de droit commun, soit en cofinçant des actions spécifiques correspondant à des besoins identifiés.

La règle générale budgétaire qui s'applique est celle du cofinancement. Aussi, la Ville cofinance l'ensemble des actions spécifiques à hauteur de 50% (sachant que la valorisation ne peut excéder les 25%). Il est à noter, cependant, que cette règle ne s'applique pas pour l'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les actions mobilisant le droit commun.

Les dotations spécifiques de l'Etat viennent donc en complément des dotations de droit commun via des crédits spécifiques de la Politique de la Ville gérés par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

**III. Les enjeux et les orientations stratégiques du Contrat de Ville de Le Port**

L'accord-cadre du Contrat de Ville répond à deux enjeux stratégiques de la mandature :

- changer l'image pour augmenter l'attractivité de la Ville,
- changer les pratiques pour proposer des réponses de proximité.

---

<sup>1</sup> Les bailleurs sociaux présents sur le territoire communal (SEDRE, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODIAC), la Mission Intercommunale de l'Ouest, le Pôle Emploi, la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, le Territoire de la Côte Ouest, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la DACOI, l'Etat et la Mairie du Port

Ces enjeux, pivots du Contrat de Ville, se déclinent en huit orientations :

### I – Changer l'image pour augmenter l'attractivité de la Ville

1. **Promouvoir la réussite éducative de la jeunesse**
2. **Soutenir solidairement les familles**
3. **Poursuivre le renouvellement urbain**
4. **Agir sur les dynamiques de peuplement**
5. **Garantir la tranquillité publique**

### II- Changer les pratiques pour proposer des réponses de proximité

6. **Favoriser le développement d'activités économiques en faveur des habitants des quartiers**
7. **Améliorer l'accès des publics aux dispositifs**
8. **Développer la citoyenneté au cœur des quartiers**

## **IV. Bilan de la programmation 2015**

La programmation 2015 s'articule autour de sept orientations sur les huit inscrites dans l'accord-cadre et quarante actions programmées. En effet, l'orientation 4 intitulée « agir sur les dynamiques de peuplement » n'a pu être mise en œuvre par le TCO pour le moment.

Le bilan fait apparaître les éléments qui suivent par orientation.

#### *✓ Orientation 1/ Promouvoir la réussite éducative*

13 actions ont été réalisées sur les 14 initialement programmées. Ces actions ont bénéficié à 3 104 élèves et 200 parents pour un montant global de 353 493 €.

#### *✓ Orientation 2/ Soutenir solidairement les familles*

10 actions ont été réalisées sur les 10 initialement programmées. Ces actions ont bénéficié à 930 habitants des quartiers prioritaires dont 40 en situation de handicap pour un montant global de 115 806 €.

#### *✓ Orientation 3/ Poursuivre le renouvellement urbain*

2 actions ont été réalisées sur les 2 initialement programmées. Le diagnostic social et urbain a porté sur 1 995 logements des quartiers Bolon et SIDR Haute. Les 19 actions d'embellissement sont réparties sur l'ensemble des quartiers. Le montant global est de 141 799 €.

#### *✓ Orientation 5/ Garantir la tranquillité publique*

2 actions ont été réalisées sur les 2 initialement programmées. Ces actions ont bénéficié à 79 élèves, 14 jeunes de 15 à 18 ans pour un montant global de 88 167 €.

#### *✓ Orientation 6/ Favoriser le développement d'activités économiques en faveur des habitants*

4 actions ont été réalisées sur les 5 initialement programmées. Ces actions ont bénéficié à 34 porteurs de projet de création d'activités en pré-émergence et 41 acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un montant global de 30 083 €.

#### *✓ Orientation 7/ Améliorer l'accès des publics aux dispositifs*

2 actions ont été réalisées sur les 2 initialement programmées. Ces actions ont bénéficié à 44 chefs d'entreprises et 56 jeunes issus des quartiers prioritaires pour un montant global de 146 184 €.

#### *✓ Orientation 8/ Développer la citoyenneté au cœur des quartiers*

1 action a été réalisée sur les 2 initialement programmées. Cet action a bénéficié à 118 collégiens et lycéens pour un montant global de 7 200 €.

En résumé, pour la programmation 2015, trente-sept actions ont été mises en œuvre sur les quarante programmées **pour un budget global réalisé de 882 732 €.**

Cette première programmation 2015 du contrat de ville de Le Port a su mobiliser l'ensemble des partenaires et des signataires pour la mise en œuvre de ces orientations et de ces objectifs. Dans la globalité, les résultats escomptés ont été atteints.

#### **V. Programmation 2016**

La programmation des actions 2016 se décline comme suit :

##### *I – Changer l'image pour augmenter l'attractivité de la Ville*

1. **Promouvoir la réussite éducative de la jeunesse** : 10 actions, 770 962 €.
2. **Soutenir solidairement les familles** : 16 actions, 190 880 €.
3. **Poursuivre le renouvellement urbain** : 43 actions, 1 022 005 €.
4. **Agir sur les dynamiques de peuplement** : 2 actions.
5. **Garantir la tranquillité publique** : 8 actions, 247 362 €.

**Soit un total de 79 actions pour un montant de 2 231 209 €**

##### *II- Changer les pratiques pour proposer des réponses de proximité*

6. **Favoriser le développement d'activités économiques en faveur des habitants des quartiers** : 8 actions, 81 600 €.
7. **Améliorer l'accès des publics aux dispositifs** : 6 actions, 205 109 €.
8. **Développer la citoyenneté au cœur des quartiers** : 5 actions, 29 897 €.

**Soit un total de 19 actions pour un montant de 316 606 €.**

**La programmation 2016 compte 99 actions, dont l'action transversale Ingénierie Contrat de Ville, pour un budget global de 2 791 128 €.**

Pour l'année 2016, les crédits spécifiques Politique de la Ville de la Ville de Le Port s'élèvent à :

- 300 000 € au titre des actions spécifiques du Contrat de Ville (Budget Opérationnel = BOP147)
- 18 000 € au titre de l'Atelier Santé Ville
- 185 000 € au titre du Programme de Réussite Educative
- 1 029 128 € au titre de la l'utilisation de l'abattement sur de la TFPB

Selon les principes de cofinancement cités ci-dessus (partie II) et pour la programmation des actions 2016 du Contrat de Ville, la Commune de Le Port sera amenée à **engager des crédits pour un montant global de 599 875 €.**

Ces engagements s'inscrivent de manière transversale dans le budget de la Ville (campagne associative 2016, budgets des différentes directions).

---

**Affaire suivie par le Direction de la Cohésion Economique et Sociale**

